

Conditions générales d'utilisation – Portail adhérent Version du : 01.12.2025

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation (ci-après « CGU ») encadrent l'accès et l'utilisation du Portail Adhérent (ci-après « le Portail »), mis à disposition par Trustteam, éditeur de solutions logicielles dédiées à la gestion de la prévention et de la santé au travail, agissant en qualité de sous-traitant de PROMEOM, Service de Prévention et de Santé au Travail.

En accédant au Portail, l'Utilisateur reconnaît avoir pris connaissance des présentes CGU et les accepter sans réserve.

1. Définitions Utilisateur

Toute personne utilisant le Portail pour le compte de l'entreprise adhérente. Entreprise Adhérente : employeur adhérent à PROMEOM disposant d'un contrat d'adhésion en cours. Portail : application web sécurisée mise à disposition par TrustTeam au bénéfice de PROMEOM et de ses adhérents.

2. Modalités d'accès

Le portail n'est accessible qu'aux entreprises adhérentes. La connexion s'effectue grâce à un identifiant et un mot de passe qui sont personnels et confidentiels. L'Entreprise Adhérente garantit cette confidentialité. L'entreprise Adhérente est seule responsable de la désignation des utilisateurs autorisés et de leurs habilitations. Ni PROMEOM ni TrustTeam, ne pourront être tenus responsables des conséquences de leur utilisation par un tiers. Toute connexion réalisée au moyen des identifiants de l'Entreprise Adhérente est réputée émaner de l'Entreprise Adhérente.

3. Disponibilité du portail

Le Portail est disponible 7j/7 et 24h/24 avec un taux de disponibilité élevé. Toutefois, des aléas techniques peuvent se produire et empêcher le fonctionnement normal du Portail. En cas d'interruption programmée, l'entreprise Adhérente sera informée dans la mesure du possible.

4. Objet du Portail

Le Portail permet aux entreprises adhérentes au PROMEOM d'accéder à un ensemble de fonctionnalités permettant à l'adhérent de bénéficier des services suivants :

- Modifier les données administratives de l'Entreprise Adhérente, notamment les données de contact et de facturation ;
- Ajouter / supprimer un salarié de l'Entreprise Adhérente suivi par PROMEOM ;
- Pour chaque salarié déclaré, attribuer une catégorie de suivi, selon les risques professionnels auxquels il est exposé, conformément aux dispositions applicables du Code du travail. Les aides fournies par PROMEOM à cet égard sont purement indicatives. En cas de doute sur le suivi applicable, vous pouvez contacter le secrétariat de votre médecin du travail ;
- Pour chaque salarié déclaré à l'effectif, consulter l'historique des visites de l'entreprise ; - Accéder aux documents de fin de visite de vos salariés déclarés à l'effectif. À l'issue de chaque visite ou examen médical, vous recevrez une notification par mail vous informant de la mise à disposition de vos documents de fin de visite. Cette notification confère une date certaine de transmission de vos documents conformément aux dispositions réglementaires applicables.
- Accéder aux archives des documents de fin de visite des salariés anciennement à l'effectif ;

- Consulter les documents mis à disposition par PROMEOM : fiche d'entreprise, convocation, rapport... ;
- Effectuer les demandes de rendez-vous ou les annulations de rendez-vous pour les salariés déclarés à l'effectif de l'entreprise Adhérente ;
- Consulter les factures émises par PROMEOM. Cette liste est susceptible d'évolutions, qui seront reportées dans les CGU sur une base régulière.

5. Rôles et responsabilités

a) L'Entreprise adhérente Le ou les utilisateurs du portail désignés par l'Entreprise adhérente s'engagent notamment :

- informer ses salariés de la transmission de leurs données à PROMEOM ;
- inscrire ses salariés conformément aux obligations légales ;
- garantir l'exactitude des informations renseignées par l'intermédiaire du portail ;
- respecter la confidentialité des identifiants d'accès ;
- ne pas détourner le Portail de ses finalités. L'entreprise adhérente s'interdit toute action susceptible d'affecter le fonctionnement du Portail ou toute action susceptible d'en affecter l'intégrité.

b) PROMEOM reste responsable du traitement des données au sens du RGPD.

Il détermine les finalités et les moyens du traitement et configure les services proposés sur le Portail.

c) TrustTeam assure :

- la mise à disposition et la maintenance du Portail ;
- la journalisation des accès ;
- la sécurité et la disponibilité du service notamment via des sauvegardes régulières ; - le support technique, selon les conditions convenues avec PROMEOM. TrustTeam met en œuvre les moyens raisonnables pour assurer une disponibilité optimale du Portail.

TrustTeam ne pourra être tenu responsable :

- d'un usage non conforme du Portail ;
- de perte de données résultant d'une utilisation incorrecte du service ;
- de toute indisponibilité indépendante de son contrôle.

6. Propriété intellectuelle

L'ensemble des éléments du Portail (architecture, design, code, logos, contenus) est la propriété exclusive de Trustteam. Toute reproduction, modification ou extraction non expressément autorisée est interdite.

7. Protection des données personnelles

Vos données personnelles sont traitées par TrustTeam exclusivement aux fins de la réalisation des opérations mises en œuvre sur le portail. Pour une information complète sur le traitement de vos données personnelles et sur vos droits, vous êtes invité à vous reporter à la Déclaration de confidentialité – Utilisation de la plateforme Pulse.

8. Durée

Les CGU s'appliquent pendant toute la durée d'accès au Portail. En cas de fin d'adhésion à PROMEOM, l'accès au Portail est automatiquement suspendu.

9. Droit applicable et juridiction

Les CGU sont soumises au droit français. Tout litige non résolu à l'amiable sera porté devant les tribunaux compétents du ressort du siège social de PROMEOM, sauf dispositions légales contraires.